



FONDS GEORGES-HENRI-LÉVESQUE

BOURSES DE SOUTIEN À LA RECHERCHE (2^E ET 3^E CYCLES)

Le Fonds Georges-Henri-Lévesque dispose d'une enveloppe de 15 500 \$ pour aider au financement de séjours d'études sur le **terrain, pour la collecte des données** devant servir à la préparation de thèses ou de mémoires dont la problématique porte sur le thème retenu par le Fonds Georges-Henri-Lévesque, à savoir **les mutations sociales et économiques, ainsi que leurs effets sur le développement ou la coopération au Québec, au Canada ou dans les pays en développement.**

On entend par mutations sociales, les évolutions de nos sociétés sur les plans économique, politique, démographique, technologique, culturel, organisationnel, et identitaire, notamment. Ces évolutions engendrent divers impacts sur la qualité des relations internationales, interculturelles, interorganisationnelles et interpersonnelles, et sur la santé et le bien-être des individus qui forment les sociétés.

Il revient aux candidates et candidats de démontrer l'importance du changement étudié, soit en lui-même, soit dans ses effets. Ces bourses sont attribuées par voie de concours. Un comité d'évaluation étudie et classe les candidatures au mérite à partir des données fournies dans le dossier de la demande. Les personnes candidates, ainsi que leur directrice ou directeur de recherche, seront informés de la décision du comité d'évaluation. Cette décision est sans appel.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Sont admissibles à ce programme les étudiantes et étudiants inscrits à temps plein dans un programme de 2^e ou de 3^e cycle de la Faculté des sciences sociales, qui préparent une thèse ou un mémoire portant sur le thème des mutations sociales et économiques. Les dépenses doivent être faites dans l'année suivant l'obtention de la bourse.

MODALITÉS DE VERSEMENT

- Les récipiendaires recevront un premier versement, à la session pendant laquelle débute leur terrain, après la date limite d'abandon des cours avec remboursement. L'octroi de cette première tranche est conditionnel à la présentation de la preuve de la réussite du projet de thèse ou de l'acceptation du projet de mémoire (lettre de la direction de programme OU de sa directrice ou son directeur de recherche).
- Le deuxième versement aura lieu au retour du séjour sur le terrain. L'octroi de cette deuxième tranche est conditionnel à la présentation d'un rapport (modèle du rapport disponible dans la fiche du BBAF dans la section « fichiers joints »).
- Au moment de recevoir le premier et le deuxième versement de bourse, l'inscription à temps plein * (ou être réputé à temps plein selon l'Aide financière aux études) est obligatoire.

* Étudiant(e) à temps partiel (6 à 11 crédits) : Si vous êtes reconnu(e) comme étudiant(e) parent selon les termes de la [Politique relative aux étudiantes et aux étudiants parents de l'Université Laval](#), vous pourriez être admissible à ce concours. À cette fin, il est de votre responsabilité de nous transmettre l'attestation délivrée par le Bureau du registraire en écrivant à l'adresse recherche@fss.ulaval.ca et en précisant le programme de bourse visé. Notez qu'un délai de 7 jours ouvrables est à prévoir pour l'obtention de ce document.

CUMUL

Le cumul de bourses facultaires** n'est pas permis. Si la personne récipiendaire obtient deux bourses de la Faculté, elle devra en décliner une. Cependant, le cumul avec une bourse externe est autorisé jusqu'à concurrence de 25 000 \$ par année, incluant les bourses offertes par les organismes subventionnaires, les centres et équipes de recherche, les départements et écoles et les directrices ou directeurs de thèse, mais excluant la Bourse de soutien à la réussite. Il est de la responsabilité de la personne récipiendaire de respecter cette condition.

** Bourse d'excellence au doctorat du Fonds facultaire d'enseignement et de recherche (FFER); bourse de soutien à la recherche des 2e et 3e cycles - Georges-Henri-Lévesque; bourse de fin d'études de doctorat - Georges-Henri-Lévesque; bourse d'excellence au doctorat - Fonds Rolland-R.-Tougas

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères utilisés par le comité d'évaluation sont les suivants :

- **Qualité du dossier académique** (résultats scolaires aux 1er, 2ème et 3ème cycles, mentions d'honneur ou d'excellence, prix et bourses obtenus, autres distinctions académiques) – 30%
- **Qualité, pertinence et faisabilité du terrain de recherche proposé** (caractère incontournable du terrain proposé pour répondre aux objectifs / hypothèse de la recherche, adéquation de la méthode de collecte de données proposée en lien avec ces objectifs / hypothèses, respect de la culture locale, réalisme du plan de travail proposé et de l'échéancier, réalisme et adéquation du budget – et du montage financier s'il y a lieu – au regard des tâches à accomplir) – 40%
- **Expériences pertinentes et qualité du cheminement** (expériences de recherche, de travail ou de bénévolat pertinentes au terrain projeté, démonstration de leadership, démonstration de sensibilité culturelle) – 30%

CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comporter :

- Un résumé du projet de thèse ou de mémoire ET un état de l'avancement des travaux ;
- La justification de la pertinence du projet par rapport au thème retenu par le Fonds Georges-Henri-Lévesque (section d'au maximum une page à inclure dans le résumé du projet) ;
- Le plan de travail ainsi que le budget prévu (spécifier le budget total et le montant demandé. Si ce séjour est spécifiquement soutenu par une autre source de financement, indiquer le montant et ce qui est couvert) ;
- Une copie des relevés de notes officiels des études effectuées aux 1^{er} et 2^e cycles et, le cas échéant, au 3^e cycle;
- Un curriculum vitae;
- Une lettre d'appui de la directrice ou du directeur de thèse (répondant).

La personne candidate a la responsabilité de s'assurer que son dossier contient toutes les pièces requises. Les dossiers incomplets ne seront pas transmis au comité d'évaluation.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Cette bourse vise les séjours d'une durée minimale d'une semaine.

- **Frais de transport de Québec au lieu de la collecte et retour** (toujours choisir le moyen de transport le plus économique)
 - Au Québec, prix du billet d'autobus.
 - Dans le reste du Canada, autobus ou avion tarif économique, selon la destination.
 - Voyages internationaux : avion tarif économique, transport terrestre et transports en commun.
- **Frais de séjour** : Le budget (repas et hébergement) doit être réaliste en fonction du pays et de la durée du séjour.
- **Autres dépenses** : Frais de photocopie, de timbres, de papeterie, etc.

***** IMPORTANT : les pièces justificatives doivent être fournies avec le rapport final *****

Renseignements: www.sf.ulaval.ca/regles-et-politiques/manuel-des-regles-financieres-de-luniversite-laval/chapitre-8-frais-de-voyage-et-frais-de-reception-et-de-representation

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Frais de scolarité
- Salaire d'auxiliaire de recherche ou de professionnel.le de recherche
- Frais de traduction
- Matériel informatique
- Frais de délivrance de passeports

DATE DE DÉPÔT DES DEMANDES

- **Le dossier, incluant tous les documents à télécharger, doit être complété sur la plateforme électronique à partir du site du Bureau des bourses et de l'aide financière.** Aucun document soumis par courriel ou en version papier ne sera accepté. Le dossier doit être complété **au plus tard le 2 avril 2024.**
- Concernant **la lettre d'appui de la direction de recherche**:
 - Elle doit être téléchargée au dossier de candidature **au plus tard le 2 avril 2024.**
 - La personne candidate doit inscrire l'adresse courriel à laquelle sa directrice ou son directeur (répondant) souhaite recevoir le lien électronique. Ce lien permettra au répondant d'accéder à une page réservée à la présentation de la lettre d'appui. Une fois enregistrée, la lettre sera jointe au dossier de candidature et un courriel de confirmation sera envoyé à la personne candidate. La personne candidate sera ainsi avisée que la lettre est téléchargée, mais elle ne pourra pas en consulter le contenu.

ANNONCE DES RÉSULTATS

Les personnes qui ont soumis une candidature recevront une réponse à leur demande entre six et huit semaines après la date de fin du concours.

RAPPORT FINAL

Au plus tard un mois après leur retour du terrain, les récipiendaires devront présenter un rapport présentant un bilan des travaux effectués sur le terrain ET l'état des dépenses (avec les copies des factures originales à l'appui). Le modèle du rapport est disponible sur la fiche du BBAF dans la section « fichiers joints ». Le rapport devra être approuvé par la directrice ou le directeur de recherche avant d'être transmis à recherche@fss.ulaval.ca.